

COMMUNE DE SAINT-ANDRE DE LA ROCHE (06730)
EXRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 7 MARS 2017

I - FINANCES

1. Débat d'Orientation Budgétaire 2017

Oùï l'exposé de Monsieur VILLAR et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

d'émettre un avis favorable sur les grandes orientations budgétaires présentées ci-dessus, conformément au PowerPoint annexé.

II - RESSOURCES HUMAINES

1. Conventions de participation en santé et / ou prévoyance : mandat au CGG 06

Oùï l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

de donner mandat préalable au CDG06 afin de mener la mise en concurrence pour les risques santé et prévoyance.

2. Tableau des effectifs : actualisation règlementaire

Oùï l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

d'actualiser le tableau des effectifs afin de tenir compte des évolutions règlementaires.

3. Remboursement de frais avancés par les agents dans le cadre de leurs missions

Oùï l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

de valider le principe de remboursement des frais avancés par les agents dans le cadre de leurs missions à compter du 1^{er} janvier 2017.

4. Indemnités horaire et forfaitaire pour travaux supplémentaires : précisions et cumul

Oùï l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

de valider l'attribution de ces indemnités à compter du 1^{er} janvier 2017, conformément aux précisions sus-énoncées.

III - TRAVAUX / MARCHES

1. Groupement de commande « fourrière animale » : retrait d'adhésion

Oùï l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

de valider le principe d'un retrait par la Commune de son adhésion au groupement de commandes « fourrière animale » coordonné par le SIVOM Val de Banquière.

2. Extension école maternelle du Plan : délégation maîtrise d'ouvrage au SIVOM Val de Banquière

Oùï l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

de valider le principe de l'opération d'extension de l'école maternelle du Plan et de sa délégation de maîtrise d'ouvrage au SIVOM Val de Banquière ;

de fixer son enveloppe budgétaire à 1 200 000€ TTC ;

d'autoriser M. le Maire ou son représentant, à signer avec M. le Président du SIVOM Val de Banquière une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage reprenant ce montant, selon le modèle annexé ;

d'autoriser M. le Maire à solliciter des subventions d'un montant aussi élevé que possible auprès de l'ensemble des partenaires pouvant être associés au projet ;

d'autoriser M. le Maire à demander toute autorisation (permis de construire, de démolir, déclaration préalable...) utile au projet au titre du droit des sols.

IV - DOMAINE COMMUNAL

1. Bilan des acquisitions et cessions 2016

Où l'exposé de Monsieur GUILLON et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

de valider le bilan, des acquisitions et cessions 2016.

V - URBANISME

1. Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme Métropolitain : débat

Après clôture des débats par Monsieur SARETTA :

prend acte des échanges lors du débat sans vote sur les orientations générales du PADD,

dit que :

- la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération
- la présente délibération sera transmise au Préfet et fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois.

VI - LOGEMENT

1. Conférence intercommunale du logement : adhésion de la commune au Système National d'Enregistrement

Où l'exposé de Monsieur FASANI et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

De confirmer le choix de la commune d'adhérer au Système National d'Enregistrement de la demande de logement social et de devenir service enregistreur,

D'approuver, le cas échéant, le projet de convention tripartite Etat/Métropole/commune permettant cette adhésion (projet de convention en annexe)

D'autoriser monsieur le maire ou son représentant à la signer ainsi que toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

2. Contrat de Ville Métropolitain : convention d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties dans les quartiers prioritaires politique de la ville

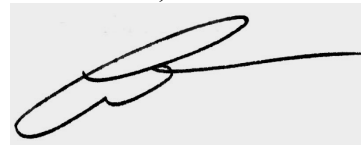
Où l'exposé de Monsieur SARETTA et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

D'approuver la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties entre : l'Etat, la Métropole, la commune de Saint-André de la Roche et le « Logis Familial ».

D'autoriser monsieur le Maire à signer la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties ci- après annexée.

De renégocier pour 2017 le contenu des actions et notamment d'intégrer le projet de création Espace de Vie Sociale et le PRE/CLAS.

LE MAIRE,



H. COLOMAS